



Objectifs stratégiques (2020 - 2023) de la Commission fédérale de la poste PostCom

Document remis au Conseil fédéral

Berne, le 27 août 2020

Mandat

La Commission fédérale de la Poste (PostCom) exécute, de manière indépendante, les tâches qui lui sont confiées, conformément à la législation postale. Lors de procédures elle examine chaque cas individuellement selon le mandat légal qui lui est conféré et la pratique qu'elle a développée.

En plus de son principal mandat, la PostCom fournit certaines prestations complémentaires. Elle établit des comptes rendus à l'intention des autorités politiques, entretient des relations avec des groupes d'intérêt et intervient comme médiatrice.

Intention

La PostCom veille à ce qu'un service universel postal de qualité soit offert et elle s'engage en faveur d'un développement du marché postal durable. La PostCom informe la population sur ses activités et propose au Conseil fédéral des mesures concrètes en vue d'accomplir ses tâches.

Nos forces et compétences

- Connaissances spécialisées (juridiques, économiques, écologiques et sociales)
- Décisions rapides et fondées
- Objectivité, cohérence et transparence
- Indépendance

La PostCom présente ci-après ses objectifs stratégiques et ses mesures.

Objectif 1 : la PostCom veille à un service universel postal de qualité

Les frontières entre les prestations de service universel et les offres de prestations publiques ou privées au sein du réseau postal ont tendance à s'estomper. Par ailleurs, le périmètre du service universel va irrémédiablement changer et devra être redéfini à terme. Les possibles transformations de la Poste, tant du point de vue de son organisation que de son réseau (offices de poste, agences



postales, service à domicile, distribution, etc.), et le développement du marché postal auront des conséquences sur la qualité du service universel. Par conséquent, les tâches de surveillance se complexifient progressivement. En outre, la crise sanitaire liée au coronavirus pose également la question du contrôle de la qualité du service universel lors de situations extraordinaires. Le mandat de régulation confié par le législateur à la PostCom ainsi que les instruments de surveillance doivent être adaptés, le cas échéant, afin de tenir compte de ces changements.

Mesures :

La PostCom s'assure que les méthodes et instruments utilisés permettent de garantir un service universel de qualité. Elle prête une attention particulière aux besoins des différents groupes de la population, des régions et des communes. Durant la législature 2020-2023, la PostCom se concentrera notamment sur les points d'accès et la distribution à domicile.

1. La PostCom utilise les différents instruments à sa disposition pour assurer le monitoring du service universel et de l'accès à ce dernier. Elle étudie également la possibilité de se doter d'instruments similaires afin de pouvoir agir dans les délais les plus brefs lors de situations extraordinaires. Pour cela, la PostCom fait également en sorte de disposer des informations nécessaires concernant des projets pouvant affecter le service universel et son contrôle. Elle lancera notamment une enquête concernant la qualité des prestations du service universel lorsque ces dernières sont confiées à des tiers ;
2. La PostCom évalue régulièrement les instruments et la nature des informations à sa disposition pour garantir que la Poste offre un service universel de qualité dans un marché postal en transformation ou lors de situations extraordinaires ;
3. La PostCom propose au Conseil fédéral des modifications législatives et normatives nécessaires pour assurer le maintien d'un service universel de qualité. À cet effet, elle analyse, d'une part, le rôle qu'elle pourrait jouer lors de situations extraordinaires et, d'autre part, le renforcement des droits des consommateurs et en particulier des destinataires. La PostCom mettra à disposition ses connaissances approfondies du secteur postal pour présenter une vue d'ensemble du marché postal et les principaux enjeux à venir. La PostCom s'engagera dans l'élaboration de nouvelles normes juridiques en vue de trouver des solutions adaptées.

Objectif 2 : la PostCom veille à un développement durable du marché postal

Le marché postal doit faire face à de profondes et rapides mutations de son activité. Celles-ci ont un impact direct sur le financement du service universel et sur son offre, avec une augmentation des besoins de transparence. Les activités des nouveaux acteurs du secteur postal doivent être prises en compte pour permettre une concurrence équitable, en particulier la lutte contre le dumping salarial, susceptible de générer des innovations et des nouvelles prestations, répondant aux besoins de la population et des entreprises. De plus, les problématiques environnementales, tout comme une fourniture socialement responsable des prestations, détermineront de plus en plus fortement le développement de ce marché. Enfin, la crise sanitaire du coronavirus a rappelé que le réseau postal dans son ensemble – exploité tant par la Poste que les prestataires privés – constitue une infrastructure essentielle pour la Suisse.

Mesures :

La PostCom s'assure que le marché postal en Suisse puisse se développer selon des principes de durabilité. Lors de la législature 2020-2023, la PostCom accordera une attention particulière au financement du service universel, au développement d'une concurrence équitable et en particulier au respect des conditions de travail. Elle analysera également les possibilités de renforcer la résilience de l'ensemble du marché postal en situation de crise et de mieux prendre en compte les préoccupations environnementales.

1. La PostCom veille à ce que le financement du service universel soit compréhensible sous l'angle de l'économie de gestion. La PostCom analysera la question du financement du service universel en Suisse et identifiera les pratiques dans les pays européens ;
2. La PostCom s'engage en faveur d'une concurrence équitable pour éviter que des opérateurs postaux ne soient discriminés notamment dans l'accès aux infrastructures techniques (batteries de cases postales et données d'adresses). La PostCom prend également des mesures pour que les entreprises actives sur le marché postal s'enregistrent auprès d'elle afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de distorsion du marché par des pratiques de dumping salarial anti-concurrentielles ;
3. La PostCom prend des initiatives en faveur d'un marché postal fonctionnel, résilient et davantage respectueux de l'environnement. La PostCom étudiera quelles contributions les différents opérateurs postaux pourraient apporter dans l'offre de prestations postales de base en situation extraordinaire. La PostCom identifiera également les nouvelles perspectives pour le marché postal, tant du point de vue d'une « coopération » entre les différents acteurs du marché que d'une régulation sociale et environnementale. La PostCom soumet des propositions au Conseil fédéral.

Objectif 3 : communication, information et contact avec les acteurs

La PostCom entretient des contacts avec les différentes parties prenantes et notamment les entreprises sur le marché, les syndicats, les organisations de consommateurs, les communes, les cantons, le département (DETEC), le Conseil fédéral, le Parlement et – par le biais des médias – la population du pays. Durant la législature 2020-2023, la PostCom renforcera son rôle d'interlocuteur indépendant (« médiateur ») entre les différents acteurs afin de trouver des solutions qui répondent au mieux aux enjeux présents et futurs du marché postal. Elle peut ainsi accomplir ses tâches en disposant de meilleures informations et d'une connaissance du terrain. Enfin la PostCom participera de manière active à l'élaboration de la législation postale. Elle renforcera également ses contacts avec les autres régulateurs sectoriels en Suisse et profitera du partage de bonnes pratiques avec les régulateurs européens.

Mesures :

La PostCom informe et conseille la cheffe du DETEC et le Conseil fédéral. Elle informe de son activité la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national et du Conseil des Etats. Par ailleurs, elle est régulièrement en contact avec les prestataires de services postaux (notamment La Poste Suisse SA), les associations patronales de la branche, les syndicats et divers services fédéraux ainsi que les organes cantonaux et communaux. Durant la législature 2020-2023, la PostCom veille à maintenir le contact avec les parties prenantes ou à intégrer au besoin de nouveaux acteurs. La PostCom cherchera également à être davantage associée, et ce, d'emblée dans l'élaboration de modifications législatives ou normatives. La PostCom entend renforcer son rôle d'interlocuteur indépendant entre les différents acteurs et les fait profiter de ses connaissances étendues du marché postal ainsi que de son expertise en la matière. Enfin, la PostCom cherchera à renforcer le transfert de connaissances vis-à-vis des autorités de régulation en Suisse et à l'étranger.

1. La PostCom soumet au Conseil fédéral des mesures aptes à garantir le service universel et l'accomplissement de ses tâches ;
2. La PostCom informe de manière transparente et se positionne comme l'interlocuteur privilégié de toutes les parties prenantes du marché postal afin de faire émerger des solutions adaptées aux enjeux présents et futurs du marché postal. La PostCom invitera les parties prenantes pour évaluer les tendances sur le marché postal et dressera le bilan des événements récents liés à la crise sanitaire ;
3. La PostCom renforce les relations avec les autres autorités de régulation en Suisse et participe activement aux travaux du Groupe des régulateurs européens dans le domaine des services postaux (GREP).

Commission fédérale de la poste PostCom

La présidente

Le responsable du secrétariat

Géraldine Savary

Michel Noguet